

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi **25 septembre 2025**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 19 septembre 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 12
Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Judith TERNIER	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Christelle DELEPLACE	Brigitte MAINGUET	
Yves MARTIN	Olivier MORVAN	
Denise DUKROUX	Maurice VANDEWALLE	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Denise **DUKROUX**
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**
Aurélien **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Guillaume **LIETARD**

Membre absent :

Jorge **DOS SANTOS**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250925_09

Création d'un tarif adulte au restaurant scolaire communal

M. LE MAIRE INFORME AU CONSEIL MUNICIPAL que, dans le cadre du fonctionnement du restaurant scolaire communal, il a été constaté l'absence de tarif applicable pour un adulte souhaitant ponctuellement bénéficier d'un repas, alors que le service est principalement destiné aux enfants scolarisés à Vendeville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

VU la demande formulée par un membre du corps enseignant sollicitant la possibilité de réserver ponctuellement un repas ;

CONSIDÉRANT que le restaurant scolaire communal est avant tout destiné aux enfants
Vendeville ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de permettre ponctuellement l'accès au restaurant scolaire à des adultes dans un cadre strictement encadré ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un tarif spécifique afin de couvrir le coût réel du repas adulte et de préserver l'équilibre financier du service ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. *D'instaurer un tarif « adulte » pour l'accès au restaurant scolaire communal, applicable de manière exceptionnelle et uniquement après autorisation préalable de la mairie.*
2. *De fixer les tarifs au coût réel du repas :*
 - *Repas adulte au restaurant scolaire : 3,29 € TTC*
 - *Pique-nique sandwich industriel : 4,43 € TTC*
 - *Pique-nique sandwich maison : 4,54 € TTC*
3. *De préciser que ces repas adultes pourront être réservés ou décommandés via l'application BL-Enfance.*
4. *De préciser que seuls les repas commandés ou décommandés la veille avant 12h00 seront inscrits ou déduits.*
5. *De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération et d'informer les services concernés.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'INSTAURER** un tarif « adulte » pour l'accès au restaurant scolaire communal, applicable de manière exceptionnelle et uniquement après autorisation préalable de la mairie.
- De fixer les tarifs au coût réel du repas :
 - ✓ Repas adulte au restaurant scolaire : 3,29 € TTC
 - ✓ Pique-nique sandwich industriel : 4,43 € TTC
 - ✓ Pique-nique sandwich maison : 4,54 € TTC
- **DE PRÉCISER** que ces repas adultes pourront être réservés ou décommandés via l'application BL-Enfance.
- **DE PRÉCISER** que seuls les repas commandés ou décommandés la veille avant 12h00 seront inscrits ou déduits.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération et d'informer les services concernés.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 14/10/2025

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire,


Ludovic PROISY